



**Société Royale Union Belge
Koninklijke Vereniging Belgische Unie
Lausanne**

Procuration

(Seules les procurations écrites et signées sont valables)

En raison de mon absence, je, soussigné(e), donne procuration de mon vote lors de l'assemblée générale du 19 février 2026 au membre présent en règle de cotisation à savoir

Nom :

Prénom :

Ensuite j'envoie la procuration par courrier au secrétariat de la SRUB-L à l'adresse ci-dessous ou scannée par mail à srubleausanne@gmail.com

OU

je la remets au membre en règle de cotisation qui participera à l'assemblée générale du 19 février 2026 et qui la remettra à l'entrée lors du contrôle des présences à savoir

Nom :

Prénom :

Lieu : Date :

Signature :

Remarque : Le nombre de procurations est limité à 3 procurations par personne

Pour toute information complémentaire, contacter Yolande DUPRET au 079 219 38 84